

* LUSTRAL : ce mot, d'après l'Académie et Féraud, n'est d'usage qu'en cette phrase : *eau lustrale*; cependant les Romains appelaient *jour lustral* le jour où les enfants nouveau-nés recevaient leur nom, et où se faisait la cérémonie de leur lustration ou purification; alors, pourquoi ne dirait-on pas les *jours lustraux*?

MACHINAL : Buffon a dit *des mouvements machinaux*.

Ce pluriel est peu usité, dit l'Académie. A. L.

MARTIAL : cet adjectif n'a point de pluriel au masculin; néanmoins on dit, en pharmacie, *des remèdes martiaux*, et Gattel parle de jeux qu'on appelle *jeux martiaux*.

L'Académie adopte *remèdes martiaux*, et substantivement, *les martiaux*. A. L.

MATRIMONIAL : l'Académie et Féraud étant d'avis que cet adjectif n'est d'usage qu'avec les mots *question, cause, convention*, on pourrait croire d'après cela que *matrimonial* n'a pas de pluriel au masculin; cependant, puisque l'on dit *biens patrimoniaux*, peut-être que *biens matrimoniaux* ne paraîtra pas incorrect.

L'Académie admet *droits matrimoniaux*. A. L.

MÉDIAL : Beauzée et Dumarsais, qui ont dit *des sons finals, initials, labials*, ont dit également *des sons médials*.

Cet adjectif n'est pas reconnu par l'Académie. A. L.

* MÉDICAL : cet adjectif ne saurait avoir de masculin au pluriel, parce qu'on n'en fait usage qu'avec le substantif féminin *matière*.

M. N. Landais veut qu'on dise *des ouvrages médicaux*: conclusion juste, puisque l'Académie admet au singulier *ouvrage médical*. A. L.

MÉDICINAL : les lexicographes sont d'avis que cet adjectif ne doit point avoir de masculin au pluriel, parce que, disent-ils, on n'en fait usage qu'avec les mots féminins *herbe, plante, potion*; mais il nous semble que l'on ne s'exprimerait pas incorrectement si l'on disait un *remède médicinal*, et alors des *remèdes médicaux*.

* MENTAL : la même raison est applicable à cet adjectif, puisqu'on ne s'en sert qu'avec les mots féminins *oraison, restriction*, etc., etc.

NASAL : Beauzée dit *des sons nasals*.

Mais l'Académie dit des *os nasaux*. A. L.

NATAL : d'après l'Académie (1835), Féraud et Gattel, on ne dit ni *natais* ni *nataux*; toutefois Trévoux parle de *jeux nataux*, que l'on célébrait tous les ans au jour natal des grands hommes; et, d'après la même autorité, on nomme les quatre grandes fêtes de l'année (Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint) les quatre *nataux*. Autrefois, pour jouir du droit de bourgeoisie dans une ville, il fallait y avoir

maison et s'y trouver aux quatre *nataux*, ce dont on prenait attestation. On lit dans le *Dictionnaire* de M. Laveaux que ce mot fait au pluriel *natais*.

NAVAL : la plupart des lexicographes et l'Académie elle-même (en 1835) sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin; mais les rédacteurs du Dict. de Trévoux sont assez disposés à lui en donner un : ils sont seulement incertains s'ils diront *navals* ou *navaux*; cependant ils aimeraient mieux encore que l'on dit *des combats sur mer*. Laveaux ne voit pas pourquoi on ne dirait pas des *combats navals*, puisqu'on dit un *combat naval*.

NUMÉRAL : Beauzée et le plus grand nombre des Grammairiens disent *des adjectifs numériques*.

L'Académie approuve. A. L.

ORIGINAL : le pluriel au masculin de cet adjectif n'est point indiqué; mais nous croyons que *titres originaux, esprits originaux*, sont des expressions très correctes. Condillac a dit *des écrivains originaux*.

Adopté par l'Académie. A. L.

PARADOXAL : si l'on dit *esprit paradoxal*, qui empêche de dire au pluriel *esprits paradoxaux*?

* PAROISSIAL : cet adjectif, ne se disant qu'avec les mots féminins *messe paroissiale, église paroissiale*, ne saurait avoir de pluriel au masculin.

PARTIAL : si Trévoux et La Harpe ont dit avec raison *des historiens impartiaux*, ne pourrait-on pas dire *des historiens partiaux*? Dacier, (Plutarque, *Vie d'Aratus*), Bernardin de Saint-Pierre (*Études de la nature*, étude 1^{re}), Suard (*Hist. de Charles-Quint*), ont fait usage de ce pluriel.

L'Académie déclare le pluriel inusité. A. L.

PASCAL : ce mot, dit Féraud, n'a pas ordinairement de pluriel au masculin; cependant Trévoux, Gattel, Boniface et Laveaux sont d'avis qu'on peut très bien dire *des cierges pascals*.

L'Académie dit *pascaux*; mais elle le signale comme inusité. A. L.

PASTORAL : le pluriel de ce mot n'est indiqué dans aucun dictionnaire; mais il nous semble que *des chants pastoraux* peut bien se dire.

L'Académie repousse le pluriel, comme n'étant pas usité. A. L.

PATRIARCAL : Trévoux dit *des juges patriarcaux*.

* PATRONAL ne se dit qu'avec un mot féminin : *fête patronale*, et dès lors il ne saurait avoir de pluriel au masculin.

PECTORAL : *muscles pectoraux* est indiqué par M. Laveaux, et *remèdes pectoraux* ne nous paraît pas incorrect.

L'Académie adopte. A. L.

PRIMORDIAL s'emploie dans cette phrase : *titre primordial*, qui est le titre premier, originel. Cependant, s'il y avait plusieurs titres de cette nature, ne pourrait-on pas employer cet adjectif au pluriel et dire, avec M. Laveaux, des *titres primordiaux* ?

PROVERBIAL : les dictionnaires et les écrivains n'employant cet adjectif qu'avec les mots féminins *conversation, locution, façon de parler*, il ne devrait pas avoir de pluriel au masculin; mais il nous semble qu'on pourrait fort bien dire *un mot, un dicton proverbial*, et dès lors des *mots, des dictons proverbiaux*.

PROVINCIAL : Trévoux a dit des *juges provinciaux*.

L'Académie admet. A. L.

PYRAMIDAL : cet adjectif, ne s'employant communément qu'avec les mots féminins *forme, figure*, ne devrait donc point avoir de pluriel au masculin; cependant, en termes d'anatomie, on dit des *muscles pyramidaux, des mamelons pyramidaux*, et Gattel est d'avis qu'on peut très bien dire des *nombre pyramidaux*.

L'Académie dit des *corps pyramidaux*. A. L.

QUATRIENNAL : l'Académie étant d'avis qu'on peut dire des *officiers triennaux*, ne paraît-elle pas autoriser à dire aussi des *officiers quadriennaux* ?

Elle le dit formellement en 1835. A. L.

RADICAL : Trévoux et Wailly ont dit des *nombre radicaux*.

L'Académie admet. A. L.

*SENTIMENTAL : cet adjectif, ne se disant qu'avec les mots féminins *expression, tirade*, n'a point de pluriel au masculin.

SOCIAL. L'Académie reconnaît, en 1835, le pluriel de ce mot; elle dit des *rapports sociaux, des engagements sociaux*. A. L.

THÉÂTRAL : l'Académie, Trévoux et Féraud ne donnent d'exemple de cet adjectif qu'avec des mots féminins; Gattel et Boniface sont cependant d'avis que l'on peut dire au pluriel *théâtraux*; et La Harpe, écrivain correct, en a fait usage.

L'Académie dit au singulier, *quelque chose de théâtral*: rien sur le pluriel. A. L.

TOTAL. Les lexicographes semblent n'admettre cet adjectif qu'avec le féminin, *somme totale, ruine totale*. L'Académie reconnaît le masculin *nombre total*, et admet le pluriel, mais seulement quand cet adjectif est pris substantivement. A. L.

TRANSVERSAL : l'Académie est d'avis que cet adjectif ne se dit guère que dans cette phrase : *ligne transversale, section transversale*; néanmoins Buffon a dit des *muscles transversaux*.

TRIVIAL : J.-J. Rousseau et l'abbé Desfontaines ont dit des *compliments triviaux*. — Féraud fait observer cependant que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin; mais l'Académie, dans son *Dic-*

tionnaire de 1798, et M. Laveaux disent positivement qu'on peut très bien dire des *détails triviaux*.

L'Académie, en 1835, reconnaît le pluriel, mais le dit peu usité. A. L.

VERBAL : Beauzée et plusieurs autres Grammairiens ont dit des *adjectifs verbaux*.

L'Académie admet. A. L.

* VIRGINAL, ZODIACAL : ces adjectifs, selon les lexicographes, ne s'employant qu'avec des mots féminins, ne peuvent pas avoir de masculin au pluriel : *pudeur, modestie virginale; lumière zodiacale, des étoiles zodiacales*; mais ne dit-on pas un *teint, un air virginal*; et alors des *teints, des airs virginals* ?

* VOCAL : cet adjectif n'étant en usage qu'avec les mots *prière, oraison, musique*, ne saurait avoir de pluriel au masculin.

L'Académie dit *organe vocal*; mais elle se tait sur le pluriel. A. L.

A l'égard des adjectifs *adverbial, clérical, central, conjectural, diagonal, ducal, doctoral, filial, immémorial, instrumental, jovial, lustral, magistral, marital, monacal, musical, pénal, préceptoral, primatial, proverbial, quadragésimal, virginal, etc., etc.*, l'Académie, Trévoux, Féraud, Wailly, Gattel, etc., ne leur assignent pas de pluriel au masculin, et même plusieurs d'entre eux vont jusqu'à dire qu'on ne doit pas leur en donner : cependant, pourquoi cette exception ? et, puisqu'on emploie ces adjectifs avec des substantifs masculins, et que l'on dit : *mot adverbial; point central; art conjectural; titre clérical; plan diagonal; banc doctoral; usage immémorial; jour lustral; manteau ducal; sentiment filial; homme jovial; ton magistral; concert instrumental; pouvoir martial; habit monacal; code pénal; conseil préceptoral; siège primatial; mot proverbial; jeûne quadragésimal; teint, air virginal*, pourquoi ne suivrait-on pas l'analogie à l'égard de tous ces adjectifs, sauf à voir, d'après le goût et l'oreille, si ces adjectifs doivent se tourner en *als* ou en *aux* ?

Alors il ne resterait plus que les mots *bénéficial, boréal, brumal, canonial, diamétral, labial, lingual, médical, mental, paroissial, patronal, total (243), expérimental, sentimental, vocal et zodiacal* (tous adjectifs marqués d'un astérisque dans les observations précédentes), que l'on ne pourrait effectivement pas employer au pluriel masculin, puisque l'on n'en fait usage qu'avec des substantifs féminins.

Nous ne croyons même pas cette exception motivée, et, selon nous, tous ces mots peuvent admettre le masculin, le cas échéant : ne peut-on pas dire *muscle labial; nerf lingual; ouvrage médical; office paroissial; ton, air sentimental* ?

(243) On dit la somme des *totaux*, mais *totaux* est là un substantif.

nombre total; organe vocal; etc. Mais le pluriel masculin de la plupart de ces adjectifs est incertain et désagréable. Il faut donc l'éviter. A. L.

OBSERVATION. — Beaucoup d'écrivains modernes suppriment le *t* au pluriel des adjectifs qui se terminent au singulier par le son nasal *ant, ent*; mais les objections faites par MM. de Port-Royal, Régnier-Desmarais, Beauzée, d'Olivet, et plusieurs Grammairiens modernes, contre la suppression du *t* à l'égard des *substantifs* terminés, au singulier, par *ant, ent*, sont également d'un grand poids pour les adjectifs; et, en effet, cette suppression a bien des inconvénients; car, si l'on écrit au masculin pluriel *alezans*, et *bienfaisans* sans *t* final, les étrangers n'en concluront-ils pas que le pluriel féminin est le même pour ces deux mots, et, par conséquent, ou que l'on doit dire au féminin *alezantes* parce qu'on dit *bienfaisantes*, ou que l'on doit dire *bienfaisanes*, parce qu'on dit *alezanes*? S'ils ne portent pas leur attention sur le singulier, l'analogie doit les conduire à l'une ou à l'autre de ces conséquences. — Voyez p. 169 ce que nous avons déjà dit contre cette suppression.

§ III.

DES DEGRÉS DE SIGNIFICATION OU DE QUALIFICATION
DANS LES ADJECTIFS.

Les adjectifs peuvent qualifier les objets, ou absolument, c'est-à-dire sans aucun rapport à d'autres objets; ou relativement, c'est-à-dire avec rapport à d'autres objets, ce qui établit différents degrés de qualification, que l'on a réduits à trois; savoir: *le positif, le comparatif et le superlatif.*

(Lévizac, page 235.)

Le *positif* est l'adjectif dans sa simple signification; c'est l'adjectif sans aucun rapport de comparaison. Ce premier degré est appelé *positif*, parce que, comme le dit M. Chapsal, il exprime la qualité d'une manière positive: *Un enfant sage et laborieux est aimé de tout le monde.*

(Dumarsais, page 183, t. I de sa Gramm., et Lévizac.)

Le *comparatif*, ou second degré de qualification, est l'adjectif exprimant une comparaison, en plus ou en moins, entre deux ou plusieurs objets. Alors il y a entre les objets que l'on compare, ou un rapport de *supériorité*, ou un rapport d'*infériorité*, ou un rapport d'*égalité*: de là trois sortes de rapports ou de comparaisons.

Le rapport ou la comparaison de *supériorité* énonce une qualité à un degré plus élevé dans un objet que dans un autre: cette comparaison se forme en mettant *plus, mieux*, avant l'adjectif ou le participe, et la conjonction *que* après:

« Les remèdes sont *plus lents que* les maux. » (Pensée de Tacite.)

« Le bien est *plus ancien* dans le monde *que* le mal. » (D'Agnesseau.)

« C'est bien fait de prier, mais c'est *mieux fait* d'assister les
« pauvres. »

(Massillon.)

Le rapport ou la comparaison d'*infériorité* énonce une qualité à un degré moins élevé dans un objet que dans un autre; elle se forme en mettant *moins* avant l'adjectif, et la conjonction *que* après; exemple:

« Le naufrage et la mort sont *moins funestes que* les plaisirs qui
« attaquent la vertu. »

(Fénelon, Télémaque, liv. I.)

Le rapport ou la comparaison d'*égalité* énonce une qualité à un même degré dans les objets comparés; elle se forme en mettant *aussi* avant l'adjectif ou le participe, *autant* avant le substantif et le verbe, et la conjonction *que* après; exemples:

« Il est *aussi* dangereux pour un tyran de descendre du trône
« que d'en tomber. »

(Barthélemy.)

« Le mauvais exemple nuit *autant* à la santé de l'âme, *que* l'air
« contagieux à la santé du corps. »

(Marmontel.)

Nous n'avons que trois adjectifs qui expriment seuls une comparaison: *meilleur, moindre, pire.*

Meilleur est le comparatif de *bon*: *ceci est bon, mais cela est MEILLEUR.* Ce comparatif est pour *plus bon*, qui ne se dit pas, si ce n'est dans cette phrase: *Il n'est plus bon à rien*, qui veut dire *il ne vaut plus rien*. Mais alors *plus* cesse d'être adverbe de comparaison. De même, au lieu de *plus bien* on dit *mieux*; cependant on dit *moins bon, aussi bon, moins bien, aussi bien.*

Moindre est le comparatif de *petit*: *Cette colonne est MOINDRE que l'autre. Son mal n'est pas MOINDRE que le vôtre.*

(L'Académie.)

Moindre est aussi le comparatif de *bon* en ce sens: *Ce vin-là est MOINDRE que l'autre.*

(Même autorité.)

(Regnier-Desmarais, p. 181. — Girard, p. 382. — Fabre, p. 57. — Lévizac.)

Pire est le comparatif de *mauvais*, méchant, nuisible: *Il y a de mauvais exemples qui sont PIRES que les crimes.*

(Montesquieu, Grandeur et décadence des Romains, ch. VIII.)

1^{re} Remarque. — Ordinairement parlant, il faut qu'il y ait un certain rapport de construction entre les deux termes de comparaison, et il est nécessaire de suivre, après la conjonction *que*, qui est le lien de ces deux membres, le même ordre de phrase qu'on a suivi auparavant: *Il y a plus de sots non imprimés qu'imprimés.*

Dites: qu'IL N'Y EN A D'imprimés.

On voit plus de personnes être victimes d'un excès de joie que de tristesse.

Il fallait dire que d'UN EXCÈS de tristesse.

En effet, la comparaison n'est pas entre la tristesse et la joie, mais elle est entre l'excès de l'une et l'excès de l'autre.

(Féraud, au mot *Comparaison*.)

2° *Remarque*. — L'adjectif, ou, suivant l'expression de Domergue, l'attribution qui fait le fond du caractère, celle qui est plus connue, doit se placer après la conjonction *que*; et l'attribution qu'on veut égaler à la première, et qui n'est pas connue ou l'est moins, se placer après l'adverbe de comparaison; on dira donc : *Socrate était aussi vaillant que sage*, plutôt que *aussi sage que vaillant*. — *Turenne était aussi sage que vaillant*, plutôt que *aussi vaillant que sage*.

En effet, ce qui frappe le plus, ce qui est le plus connu dans Socrate, c'est la sagesse; dans Turenne, c'est la vaillance.

Lorsque le bourgeois gentilhomme de Molière veut prouver la douceur de Jeanneton :

Je croyais Jeanneton
Aussi douce que belle;
Je croyais Jeanneton
Plus douce qu'un mouton. (Act. I, sc. 2.)

douce est placé avant *belle*, parce que le point connu de M. Jourdain, c'est *la beauté*, et c'est à ce point qu'il compare la douceur; de même rien n'est plus connu que la douceur d'un mouton, et c'est à ce point que notre bourgeois gentilhomme veut comparer celle de Jeanneton.

(Le *Dict. crit.* de Féraud. — Urb. Domergue, page 118 de sa Grammaire et page 102 de son Journal. — M. Lemare, page 210.)

Le *superlatif*, ou *troisième degré de qualification*, est l'adjectif exprimant la qualité portée au suprême degré, soit en plus, soit en moins. En français on en distingue de deux sortes : le *superlatif relatif* et le *superlatif absolu*.

Le *superlatif relatif* exprime une qualité à un degré plus élevé ou moins élevé dans un objet que dans un autre; mais il exprime cette qualité *avec rapport* ou *comparaison à une autre chose*.

Ce *superlatif* ne doit pas être confondu avec le simple comparatif, ou simple degré de qualification; en effet, le *superlatif relatif* exprime une comparaison; mais cette comparaison est *générale*, au lieu que le *comparatif simple* n'exprime qu'une comparaison *particulière*.

On forme le *superlatif relatif*, en plaçant *le, la, les, du, de la,*

des, (244), *mon, ton, son, notre, votre, leur* (245), avant les mots *plus, pire, meilleur* (246), *moindre, mieux* et *moins*. Exemples : « *La plus douce consolation de l'homme affligé, c'est la pensée de son innocence.* »

(Bossuet, *Sermon du jeudi de la Passion*.)

« *La confession est le plus grand frein de la méchanceté humaine.* » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, t. III, p. 60, édit. in-12, *Mort de Madame*.)
« *La prospérité est la plus forte épreuve de la sagesse.* »

(La Harpe, *Cours de littérature*, tome III, 2^e partie.)

(244) Quand on veut exprimer le superlatif relatif, l'article, comme nous le disons, est nécessaire. On lit dans Malherbe (*Ode au roi Louis XIII*) :

Et c'est aux plus saints lieux que leurs mains sacrilèges
Font plus d'impiétés.

On dirait aujourd'hui, fait observer Ménage, *font le plus d'impiétés*.

Cependant, pour se décider à mettre *plus* ou *le plus* avant l'adjectif, il faut remarquer quel est l'article qui affecte le nom du substantif. Leibnitz a dit : « *La Providence s'en est servie comme du moyen plus propre à garantir la pureté de la religion.* » Il devait dire : *comme d'un moyen plus propre*, ou bien, *comme du moyen le plus propre*, etc. Ainsi, *plus* se met après la préposition *de*, et *le plus* après l'article composé *du* ou *de le*.

Si le superlatif relatif précède son substantif, un seul article suffit pour l'un et pour l'autre : « *Le plus célèbre orateur qu'aient eu les Romains est Cicéron.* »

Mais si c'est le substantif qui précède le superlatif, il faut mettre un article à l'un et à l'autre : « *Le triomphe le plus pur est celui de la vertu.* »

Racine et Molière, par une licence poétique, n'ont pas observé cette règle :

Chargeant de mon débris les reliques plus chères. (Bajazet, act. III, sc. 2.)
Mais je veux employer mes efforts plus puissants. (L'Étourdi, act. V, sc. 12.)

L'exactitude demandait *LES reliques LES PLUS chères*; — *MES efforts LES PLUS puissants*.

Enfin si les mots *plus, moins, mieux*, modifiant les adjectifs, doivent être précédés de l'article, il faut répéter l'article autant de fois que ces mots : « *C'est la plus inexcusable et la plus grande de ses fautes.* » — « *Les plus habiles gens font quelquefois les fautes les plus grossières.* »

(Beauzée, *Encycl. méth.* au mot *Répétition*, et Wailly, page 130.)

Cependant Vaugelas voudrait que quand les adjectifs sont synonymes ou approchant, on ne répétait ni l'article ni le terme comparatif, et il serait d'avis que l'on dit : *Il pratique les plus hautes et héroïques vertus.*

Mais, suivant les autorités que nous venons de citer, *il pratique les plus hautes et les plus héroïques vertus* est la construction la plus correcte.

(245) Les adjectifs pronominaux *mon, ton, son, notre, votre, leur*, placés avant les adverbes comparatifs, font la fonction d'articles; ces phrases, *c'est mon meilleur ami, c'est leur plus grande jouissance*, équivalent à celles-ci, *c'est le meilleur de mes amis, c'est la plus grande de leurs jouissances*.

(246) Ainsi, le superlatif de *meilleur* est *le meilleur*, et non pas *le plus bon*.

« La guerre *la plus* heureuse est *le plus* grand fléau des peuples,
« et une guerre injuste est *le plus* grand crime des rois. »

(Fénelon, *Télémaque*.)

« *La pire* des bêtes est le tyran, parmi les animaux sauvages; et
« parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur. »

(Marmontel, *le Trépiéd d'Hélène*.)

« *Le plus* absolu des monarques est celui qui est *le plus* aimé. »

(Marmontel, *Bélisaire*.)

Comme dans *le superlatif relatif* il y a excès et comparaison avec d'autres objets (personnes ou choses), ce superlatif est en quelque sorte le degré appelé *comparatif*; aussi l'article, qui correspond à un substantif exprimé, ou à un substantif non exprimé, mais sous-entendu, prend-il les inflexions du substantif énoncé auparavant. On dira donc :

« Quoique cette femme montre plus de fermeté que les autres, elle
« n'est pas pour cela *la moins* affligée. »

(Beauzée.)

Elle n'est pas *la femme* moins affligée que *les autres* femmes.

« Les bons esprits sont *les plus* susceptibles de l'illusion des
« systèmes. »

(La Harpe.)

Sont *les esprits* plus susceptibles que *les autres* esprits.

La honte suit toujours le parti des rebelles :

Leurs grandes actions sont *les plus* criminelles.

(Racine, *les Frères ennemis*, acte I, sc. 5.)

Sont *les actions* plus criminelles que *les autres* actions.

« Les Chaldéens, les Indiens, les Chinois me paraissent être les
« nations *les plus* anciennement policées. »

(Voltaire.)

Me paraissent être *les nations* plus anciennement policées que *les autres* nations.

Le superlatif absolu exprime, de même que le superlatif relatif, une qualité à un degré plus ou moins élevé; mais il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, sans aucune comparaison avec d'autres objets de même espèce (personnes ou choses).

On le forme en plaçant avant l'adjectif un de ces mots, *fort*, *très*, *bien*, *infiniment*, *extrêmement*, *le plus*, *le moins*, *le mieux*; exemples :

« Le style de Fénelon est *très* riche, *fort* coulant, et *infiniment* doux,
« mais il est quelquefois prolix; celui de Bossuet est *extrêmement*
« élevé, mais il est quelquefois dur et rude. »

« La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille *très* folle d'une mère *très* sage. »

(Voltaire, *Politique et législation*, OEuvres, t. 43.)

(Wailly, page 153. — Lévizac, page 254, tome I. — Fabre, pages 56 et 58. — Sicard, pages 163 et 200, tome II.)

Dans *le superlatif absolu*, il y a excès, c'est-à-dire que ce super-

latif exprime, de même que le *superlatif relatif*, une qualité à un degré plus ou moins élevé; mais, comme il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, sans aucun rapport à un autre objet (personne ou chose); comme enfin il y a exclusion de comparaison avec d'autres objets de la même espèce, l'article qui précède les mots *plus*, *moins* est pris adverbialement, et par conséquent n'est susceptible d'aucune distinction de genre ni de nombre: il ne correspond pas au substantif, mais seulement à l'adjectif. On doit donc dire :

« Cette scène est une de celles qui furent *le plus* applaudies. »

« Ceux que j'ai toujours vus *le plus* frappés de la lecture des écrits
« d'Homère, de Virgile, d'Horace, de Cicéron, sont des esprits du
« premier ordre. »

(Boileau, *lettre à M. Perrault*.)

« Le premier inventeur des arts est le besoin; le plus ingénieux
« de tous les maîtres est celui dont les leçons sont *le plus* écoutées. »

(Le Batteux.)

« Il s'est baigné dans l'endroit où les eaux sont *le moins* rapides. »

(M. Lemare.)

« C'était de tous mes enfants celle que j'ai toujours *le plus*
« aimée. »

(Racine, *lettre à sa sœur*.)

A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre :

A l'endroit où le monstre a la peau *le plus* tendre,

Il en reçoit le coup, se sent ouvrir les flancs.

(La Fontaine, *Adonis*, poème.)

« C'est dans le temps que les plus grands hommes sont *le plus*
« communs, dit Tacite, que l'on rend aussi le plus de justice à
« leur gloire. »

(Thomas, *Essai sur les éloges*.)

« Les objets qui lui étaient *le plus* agréables étaient ceux dont la
« forme était unie et la figure régulière. »

(Buffon.)

« La manière de nous vêtir qui demande le plus de temps, est
« celle qui me paraît être *le moins* assortie à la nature. » (Le même.)

Mais qu'on me nomme enfin, dans l'histoire sacrée,

Le roi dont la mémoire est *le plus* révérée.

(Voltaire, *Épître au prince royal de Prusse*, 1736.)

« Il n'est guère possible de rendre un vers par un vers, lorsque
« cette précision est *le plus* nécessaire, comme dans une inscription. »

(La Harpe.)

Parce que, dans chacune de ces phrases, il y a excès sans aucune relation, sans aucun rapport à un autre objet (personne ou chose); enfin sans comparaison à d'autres objets de la même espèce; et, en effet, c'est comme si l'on disait : *Cette scène est une de celles qui furent ap-*

plaudies le plus, dans le plus haut degré. — *Ceux que j'ai toujours vus frappés le plus, dans le plus haut degré, etc., etc.* Le mot qui exprime le superlatif tombe donc sur l'adjectif et non sur le substantif; dès lors il a dû rester invariable.

(Mêmes autorités.)

C'est également le *superlatif absolu* qu'il faut employer; ou, ce qui est la même chose, *le* est également invariable, lorsque les ad-
verbes de comparaison, *plus, moins, mieux*, ne sont suivis ni d'un
participe, ni d'un *adjectif*; on dira donc, en parlant d'une femme :
« C'est elle qui me plaît *le plus*, ou *le mieux*, ou *le moins*. » — « De
« toutes ces musiciennes, voilà celle qui chante *le mieux*. »

(Mêmes autorités.)

Comme cette règle sur la déclina-
bilité ou l'indéclina-
bilité de l'ar-
ticle présente quelques difficultés, nous croyons devoir nous y arrêter
encore un moment.

C'est Marmontel qui va parler (*Leçons d'un père à son fils*,
page 118).

Dira-t-on : les opinions *les plus* ou *le plus* généralement suivies ?
les mieux ou *le mieux* établies, les sentiments *les plus* ou *le plus*
approuvés ? les opérations *les plus* ou *le plus* sagement combinées ?
Ceux qui étaient *les plus* ou *le plus* favorables ?

La réponse dépend de l'intention de celui qui parle et de ce qu'il
veut faire entendre.

Des opinions, considérées en elles-mêmes et sans comparaison,
peuvent être MAL établies, BIEN établies, MIEUX OU PLUS MAL établies,
PLUS OU MOINS généralement suivies. Si c'est là ce que vous enten-
dez, *le*, relatif au participe qui suit, doit rester indéclinable, et *le*
plus, le mieux, signifiera *le plus, le mieux* qu'il est possible.

Si vous avez en vue d'autres opinions moins bien établies, moins
suivies que celles-là, et que vous vouliez indiquer cette comparaison,
c'est au nom que doit se rapporter l'article, et vous direz *les plus, les*
mieux.

De même, si vous n'avez égard qu'au degré d'approbation que tels
sentiments ont pu obtenir, vous direz LE PLUS approuvés. Si vous
comparez cette estime à celle que d'autres sentiments obtiennent,
vous direz LES PLUS approuvés.

De même encore vous direz les opérations LE PLUS sagement com-
binées, s'il ne s'agit que de faire entendre qu'on a mis à les combiner
toute la sagesse possible; et LES PLUS sagement combinées, si l'on
veut leur attribuer cet avantage sur d'autres opérations. Cela est si
vrai, que si un objet de comparaison est indiqué, et que l'on dise

par exemple : *les opérations* LE MIEUX combinées de la campagne,
on parlera mal; c'est LES qu'on devra dire.

Il en est de même de tout superlatif dont le rapport est déterminé :
Les arbres LES PLUS hauts de la forêt. — *Les arbres* LES PLUS hauts
sont LES PLUS exposés aux coups de la tempête; mais si le rapport
n'est pas déterminé : *Les arbres* LE PLUS profondément enracinés. —
Les arbres LE PLUS endurcis par le temps. — *Les arbres* LE PLUS
chargés de fruits.

En parlant d'une femme, on dit : *Dans une fête, à un spectacle,*
elle était toujours LA PLUS BELLE; mais on devrait dire : *C'est dans son*
négligé qu'elle était LE PLUS BELLE; mais cela répugne à l'oreille; que
faut-il faire alors? Un solécisme, en disant LA PLUS BELLE? Non, il faut
prendre une autre tournure et dire, *qu'elle avait le plus de beauté*.

Si l'adjectif est le même pour les deux genres, *le plus*, au féminin,
n'a plus rien de sauvage : *C'est dans le tête-à-tête qu'elle est* LE PLUS
AIMABLE. *C'est quand son mari gronde qu'elle est* LE PLUS tranquille.

REMARQUE. — M. Boniface, qui (dans son *Manuel des amat. de*
la langue franç., n° 2) a traité la question qui nous occupe en ce
moment, fait observer qu'on trouve des exemples où *le* précède un
adjectif à *inflexion féminine*. Voici les deux qu'il cite : « Je ne vois
« dans toute la conduite de Rosalie que de ces inégalités auxquelles
« les femmes les mieux nées sont *le plus sujettes*. » (DIDEROT.) « Je
« n'en indiquerai que deux, parce que ce sont ceux dont la vérité est
« *le plus frappante*. » (LÉVIZAC.)

Ensuite, pour justifier les principes énoncés par Marmontel, et
dont nous venons de rendre compte, ce même professeur a enrichi
son journal de nombreux exemples recueillis dans les meilleurs
écrivains. Nous ne les présenterons pas tous à nos lecteurs; mais,
pour ne laisser rien à désirer sur cette importante question, nous
avons fait choix de ceux-ci :

« Les grands esprits sont *les plus* susceptibles de l'illusion des
« systèmes. » (LA HARPE.) — « La distinction *la moins* exposée est
« celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. » (Fénelon, *Télémaque*.)

« Ceux mêmes qui s'y étaient *le plus* divertis ont eu peur de n'a-
« voir pas ri dans les règles. » (RACINE.) — « Remarquez que ces
« gens à qui l'on ne peut rien apprendre ne sont pas ceux qui savent
« *le plus*. » (LA HARPE.) — « Ceux qui seraient *le mieux* organisés ne
« feraient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une
« manière plus solide? » (BUFFON.)

« L'homme est le même dans tous les états : si cela est, les états

« les plus nombreux méritent le plus de respect. » (J.-J. ROUSSEAU.)
 — « Les mœurs sont aussi une des parties les plus importantes de
 « l'épopée, et ce n'est pas celle sur laquelle les critiques aient été le
 « moins injustes envers Homère. » (LA HARPE.)

« Hélie ne put condamner ses enfants, qui étaient les plus cou-
 « pables des Hébreux. »

« Hélie ne put reprendre ses enfants, lors même qu'ils étaient le
 « plus coupables. »

« La lune n'est pas la planète la plus éloignée de la terre. »

« La lune n'est pas aussi éloignée de la terre que le soleil, lors
 « même qu'elle en est le plus éloignée. »

« Le sanglier est un des animaux qui ont la peau la plus dure. »

« C'est sur le dos que le sanglier a la peau le plus dure. »

« Il y aura un prix pour les leçons les mieux apprises dans l'an-
 « née. »

« C'est aujourd'hui que nos leçons ont été le mieux apprises. »

Ces huit derniers exemples sont de M. Lemare.

Parmi les adjectifs, il en est qui, lorsqu'ils sont employés au propre, ne sont pas susceptibles de comparaison, soit en plus, soit en moins; ou, si l'on veut, qui ne sont susceptibles ni d'extension, ni de restriction, et qu'on ne peut employer alors ni au comparatif, ni au superlatif, c'est-à-dire avec les mots *plus*, *extrêmement*, *infinitement*, *moins*, *aussi*, *autant*, *si*, *combien*, ou avec tout autre mot équivalent. Ces adjectifs sont ceux qui expriment une qualité qui résulte de la figure des corps, comme *circulaire*, *carré*, *conique*, etc., parce que si un million de corps ont la même figure, il faut qu'ils l'aient tous au même degré. Dire que *A* et *B* sont deux carrés, mais que *A* l'est plus que *B*, c'est une absurdité.

Il en est de même des adjectifs qui expriment des quantités finies, continues, discrètes, comme *deux*, *vingt*, *triple*, *quadruple*, etc.; car il n'y a pas de comparaison, dans un degré plus grand ou moindre, et les quantités finies, continues ne sont pas susceptibles de cette espèce de différence. Il en est encore de même, par les mêmes motifs, des adjectifs qui expriment une qualité absolue, comme *divin*, *éternel*, *excellent*, *extrême* (247), *mortel*, *immortel*, *immense*, *impuni*,

(247) EXTRÊME. L'Académie dit *les maux les plus extrêmes*, et cette manière de s'exprimer est conforme à l'usage généralement suivi. Aussi Féraud ne la blâme-t-il pas, mais il fait observer qu'en général *extrême*, ayant la force d'un superlatif, n'es

infime, *parfait*, *unique*, *universel*, *suprême* (248), etc., etc.

Il n'y a donc que les qualités relatives qui admettent le plus et le moins. On dit la neige est plus blanche que le lait, l'or est plus ductile que l'argent, parce qu'il y a différents degrés dans la blancheur, dans la ductilité; mais conçoit-on un degré au delà ou en deçà de la perfection, de l'immortalité, de l'universalité, de la divinité, etc., etc.? La perfection est le plus haut degré; ce qui est au delà ou en deçà n'est plus la perfection. L'universalité embrasse tout; dira-t-on qu'il y a quelque chose au delà de l'universalité rigoureuse et absolue?

(Domergue, *Solut. gramm.*, page 172; M. Boniface et le plus grand nombre des Grammairiens; J. Harris (*Hermès*, livre I, ch. 11), et Voltaire, dans son *Comm. sur Corneille*, au sujet du mot *unique*, que ce grand tragique a employé avec le mot *plus* dans les *Horaces*, acte I, sc. 3.)

Nous reconnaissons, sans doute, qu'il n'y a rien au delà de ces qualités absolues qui expriment le suprême degré ou le dernier terme des choses. Mais comme les jugements de notre esprit portent sur des objets finis et déterminés, qui, tout en paraissant posséder ces qualités absolues, laissent place cependant à des rapports de rapprochement ou de différence: il arrive qu'on emploie souvent les degrés de comparaison avec ces mêmes adjectifs qui semblent les repousser. Ainsi deux œuvres sont parfaites dans leur genre; mais l'une nous plaît encore plus que l'autre, et nous disons qu'elle est plus parfaite, c'est-à-dire qu'elle touche de plus près encore à la perfection absolue. C'est ainsi qu'on trouve dans nos bons écrivains, plus excellent, plus universel, plus divin, plus impossible, moins infini, etc.: toutes locutions qui ne peuvent point s'employer au hasard, mais qui, choisies et bien

pas susceptible de degrés de comparaison, et qu'ainsi ce serait une faute de dire une douleur si extrême, plus extrême, etc.

M. Laveaux ne pense pas ainsi; il soutient que l'extrémité a des degrés, puisqu'on dit: être réduit aux dernières extrémités. Mais M. Laveaux n'a pas pris garde que le mot *extrémité*, dans cette dernière phrase, a quitté sa véritable signification pour en prendre une susceptible de degrés, et qu'on dit les dernières extrémités comme on dirait les derniers malheurs, les dernières misères, etc. Dans sa signification propre, qui est celle qu'il a presque toujours, le mot *extrémité* a une signification absolue, et certes personne ne s'aviserait de dire les dernières extrémités d'une ligne; autrement il faudrait avouer qu'une ligne a plus de deux extrémités.

(248) DIVIN, PARFAIT. Beaucoup d'écrivains ont dit plus divin, plus parfait; mais, quoique plusieurs d'entre eux soient du nombre des autorités que nous invoquons avec le plus de confiance, ce n'est pas un motif pour les imiter, puisque la saine raison et les principes, fondés sur l'acception que leur ont donnée l'Académie et les lexicographes, ne veulent pas que ces adjectifs soient susceptibles de comparaison.